

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260126-2026CD0073-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2026
Publication : 27/01/2026

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Réponse à l'appel à projet de l'Agence Nationale de la Recherche Science Avec et Pour la Société, intitulé « Co-construire les politiques publiques par l'expertise scientifique »

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0206 en date du 09/04/2021, donnant délégation à Mme Marie-Gabrielle PFISTER, vice-présidente en charge de l'environnement,
- Vu le plan d'actions 2026 de l'Agence Nationale de la Recherche, et plus particulièrement son appel à projet Science Avec et Pour la Société, intitulé « Co-construire les politiques publiques par l'expertise scientifique »
- Considérant l'intérêt de s'inscrire dans une démarche partenariale permettant de contribuer à la mise en œuvre du programme Sentinelles Bieauclimatiques, inscrit dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000, et le Contrat Territorial Lignon, Vizézy, Anzon et affluents,

DECIDE

Article 1 : de répondre à l'appel à projet précité de l'Agence Nationale de la Recherche au sein d'un consortium d'acteurs, et notamment avec un ou plusieurs laboratoires académiques (Unités Mixtes de Recherches). Du temps agents sera valorisé dans ce projet. Les dépenses portées par Loire Forez agglomération seront en adéquation avec les inscriptions budgétaires dédiées pour 2026.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 26/01/2026

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*